

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL DU 17 JUIN 2011

Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement sécuritaire des rues de la Source et de la Croix Ste Agathe :

L'étude globale effectuée sur les rues traversées par les départementales D17 et D17 A en 2008 par le conseil général prouvait des dépassements importants de vitesse sur les rues de Fontigny, de la Source et de la Croix Ste Agathe. Une étude globale a été menée par le bureau Techni-conseil en 2008. Cette étude a été suivie par la réalisation en 2009 de l'aménagement qualitatif et sécuritaire de la rue de Fontigny qui a permis de réduire la vitesse sur la 1^{ère} partie de la rue et la protection des piétons. Une grande majorité d'automobilistes ralentissent à proximité du plateau ralentisseur.

Sur les deux autres axes, aux problèmes de vitesse, s'ajoutent des difficultés spécifiques.

La sortie du lotissement du Pâquis à proximité du panneau d'entrée de la commune dans la rue de la Source est dangereuse.

Sur la rue de la Croix Ste Agathe des bordures ont été construites à plusieurs endroits qui ont permis un rétrécissement de la route et cela afin de réduire la vitesse. Des arbustes ont accentué l'effet de rétrécissement.

A deux endroits le passage des piétons est obligatoire sur la chaussée et est dangereux.

Le conseil municipal pour réduire ces risques a décidé un aménagement sécuritaire de ces deux rues pour 2012.

Le maire propose au conseil municipal de retenir le bureau Techni-conseil qui avait fait en 2008 l'étude globale. Cette étude globale avait donné lieu à un appel d'offres.

Le bureau Techni-conseil propose un projet comprenant l'étude de :

- Rue de la Croix Ste Agathe : aménagement d'un plateau ralentisseur et de trottoirs
- Rue de la Source : aménagement d'un plateau ralentisseur et aménagement sécuritaire de l'entrée de commune.

Un forfait d'honoraires de 3500 € HT comprenant les phases suivantes est proposé : étude d'avant projet, projet, assistance pour les contrats de travaux, visa des entreprises, direction de l'exécution des travaux, assistance aux opérations de réception.

Le conseil municipal accepte cette étude par Techniconseil et donne pouvoir au maire pour signer cette proposition. Le projet sera présenté au conseil municipal cet été. Des demandes de subvention seront alors faites et les travaux seront exécutés en 2012 après accord sur les subventions escomptées.

Bons scolaires :

Le conseil municipal décide d'attribuer un bon scolaire 2011 :

- Sur la demande des enseignants et des responsables parents il ne sera pas donné de bon scolaire pour les enfants de la classe maternelle ; la somme de 16 € sera attribuée directement à l'école pour l'acquisition du matériel habituellement acheté par les parents ;
- 16 € pour les enfants en âge primaire à partir du C.P fréquentant l'école d'UGNY ;
- 16 € pour les enfants et adolescents à partir de la 6^{ème}.

Les bons seront retirés en mairie par les parents.

Délégués et suppléants aux élections sénatoriales de septembre 2011 :

Ont été élus au premier tour comme titulaires dans l'ordre de l'âge, les candidats suivants :

Messieurs LASSERONT Jean Marie : 9 voix - BOUILLE Roland : 9 voix - BOURGUIGNON Robert : 9 voix.

Ont été élus au premier tour dans l'ordre de l'âge, comme délégués suppléants :

RAVASIO Jean-Louis : 9 voix - SCHMITZ Alain : 9 voix - CHANTEUR Véronique : 9 voix